

# Rapport d'orientation budgétaire 2023

---

## Introduction

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des Régions, Départements, Communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et Syndicats mixtes comprenant une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L5211-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 a modifié l'article L.2312-1 du CGCT et impose la présentation d'un **rapport sur les orientations budgétaires** qui est publié et transmis aux représentants de l'Etat.

En outre, l'article 13 de la loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) n°2018-32 du 22 janvier 2018 dispose que les collectivités devront présenter les **objectifs d'évolution** :

- Des dépenses réelles de fonctionnement d'une part ;
- Du besoin de financement annuel (emprunts minorés des remboursements de la dette).

Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

## Eléments de contexte

Depuis le 1er janvier 2019, le SIGOM exerce la compétence GEMAPI au pour le compte de quatre collectivités: la Communauté de Communes du Béarn des Gaves, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez et la Communauté de Communes du Pays d'Orthes et Arrigans. Le bassin versant s'étend sur 91 communes, avec un linéaire de cours d'eau de 2500 km et une population de 27 000 habitants.

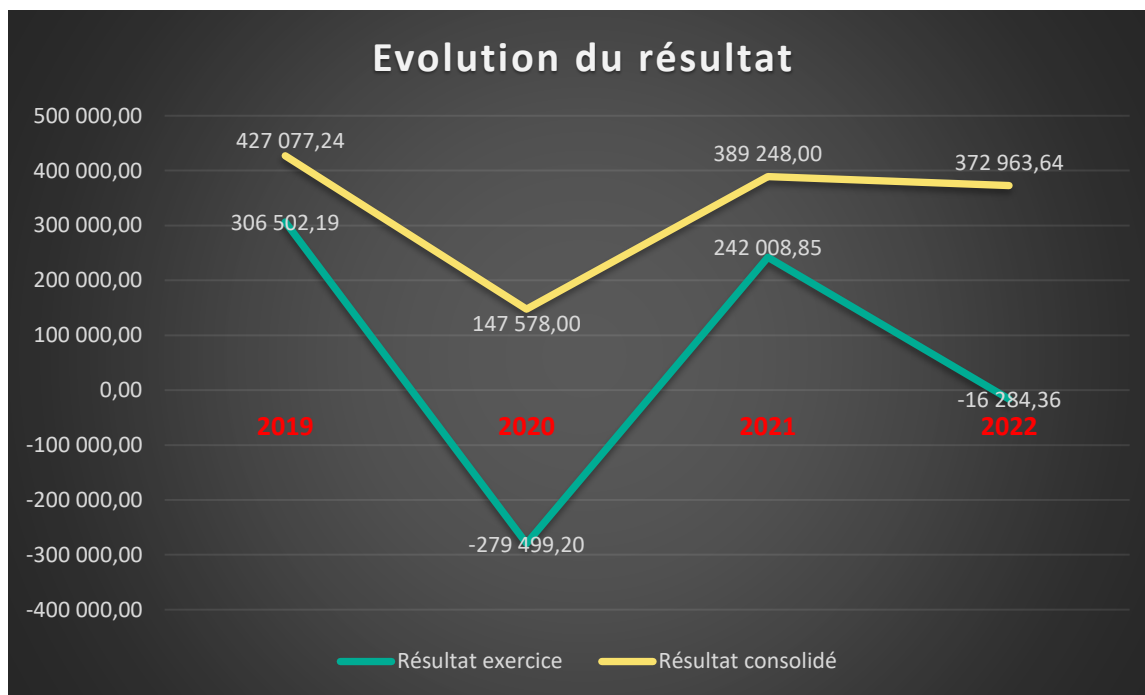
Après les crues très rapprochées de décembre 2021 et de janvier 2022, le reste de l'année 2022 a été marquée par un déficit pluviométrique, des températures élevées provoquant un étiage sévère dès le mois de juillet et se prolongeant jusqu'à fin début novembre.

Les études et travaux post-crues (visites techniques approfondies des systèmes d'endiguement, réparation des digues...) représentent une partie importante de l'activité. La conduite et le suivi des études hydrauliques en cours (Saleys, Narp, Gotein, ...) ainsi que les régularisations administratives des systèmes d'endiguement (Licq, Sauveterre et Castagnède) sont également des projets majeurs. En outre, plusieurs études hydrauliques ont été attribuées en fin d'année

2022 et le marché à bons de commandes relatif aux travaux d'entretien de la végétation a été renouvelé.

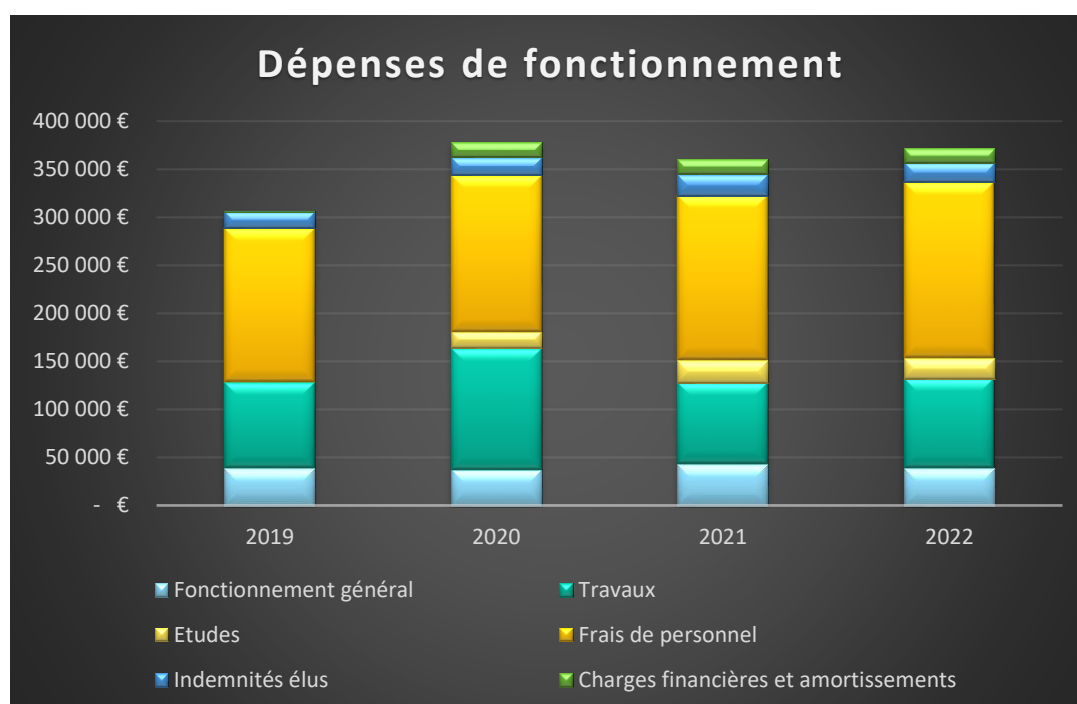
Au niveau de l'organigramme, le départ du directeur au mois d'avril 2022 a modifié l'organisation des services et un chargé de mission PI a été recruté en juillet.

## 1. Evolution de la situation financière du SIGOM entre 2019 et 2022

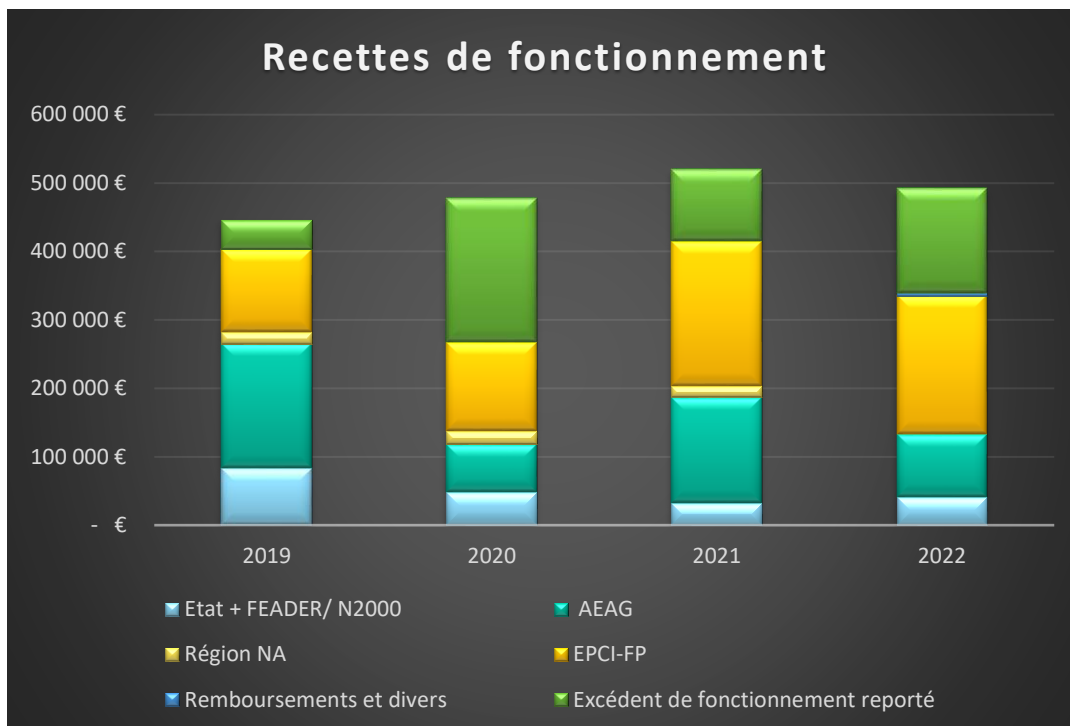


Le résultat de l'année 2022 accuse un léger déficit de 16 284,36 €. Grâce à l'excédent reporté, le résultat consolidé est positif de 372 963,64 €.

### 1.1 La section de fonctionnement

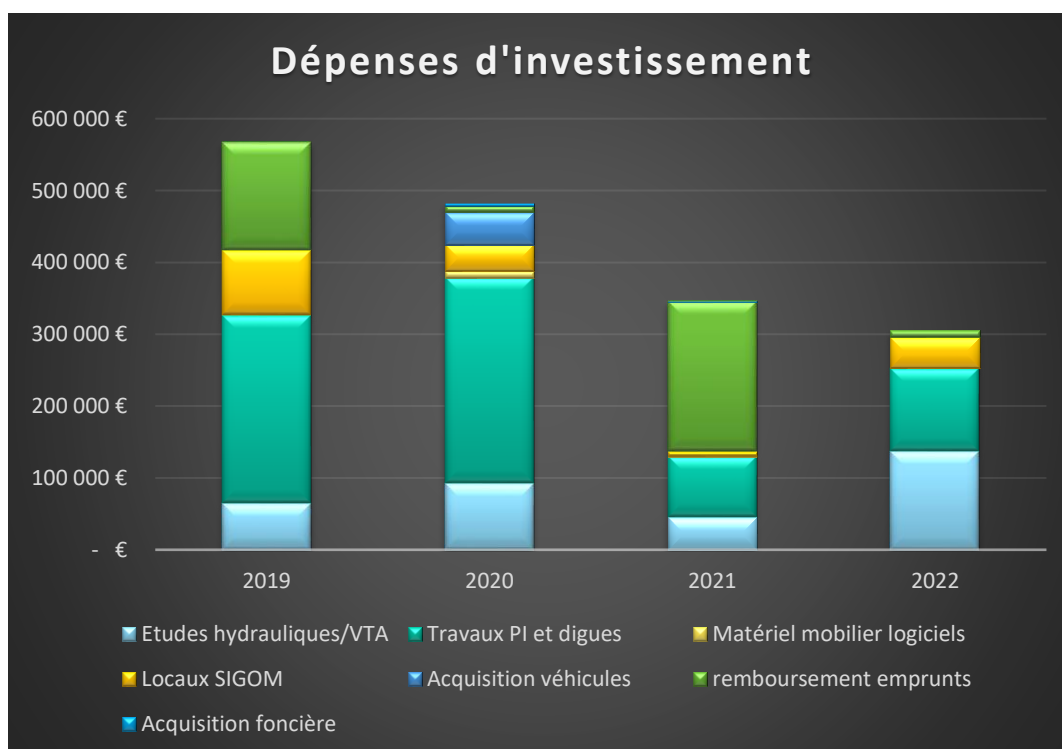


Les dépenses de fonctionnement restent stables autour de 372 000 €. Les frais de personnel représentent la moitié de la section de fonctionnement et les travaux GEMA + études 30 %.

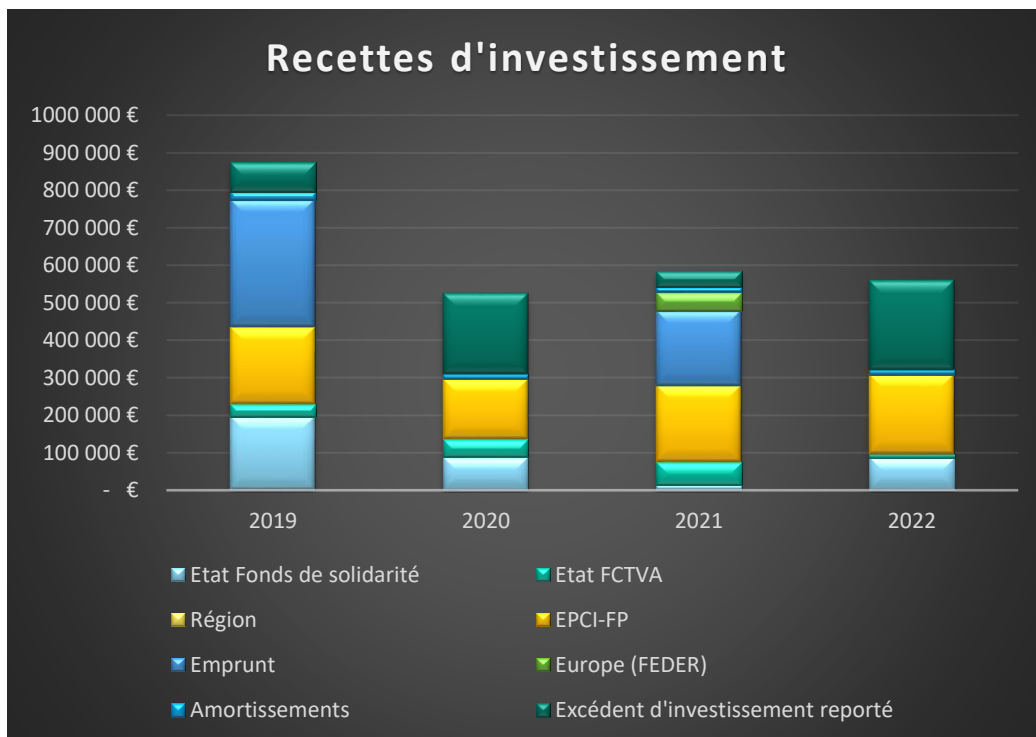


Les EPCI et l'Agence de l'Eau restent les principaux financeurs du SIGOM pour la section de fonctionnement.

## 1.2 La section d'investissement



Les travaux et études représentent 83 % des dépenses d'investissement, en progression par rapport à 2021.



Les recettes restent stables depuis 3 ans, la participation des EPCI et l'excédent d'investissement constituent l'essentiel des recettes en 2022.

## 2. Les orientations budgétaires du SIGOM

### 2.1 Dépenses de fonctionnement

Prévu 2022	Réalisé 2022	Prévu 2023
637 110,57 €	372 115,72 €	544 137,27 €

#### La section de fonctionnement comprend :

- le fonctionnement général de la structure : 56 800 €
- les salaire, indemnités élus et charges sociales : 229 461 €
- une partie des travaux, études et prestation de services : 240 000 €
- Des écritures d'ordre, remboursements d'intérêts et divers : 17 876,27 €

#### Les travaux de gestion de la végétation et des atterrissements sont estimés à 160 000 € TTC, ils correspondent à :

- Finalisation du programme GEMA 2022 : 35 000 €
- Nouveau programme GEMA : 100 000 €
- Entretien annuel de la végétation des digues : 10 000 €
- Enlèvement d'embâcles post-crue si besoin : 15 000 €

### Les études mandatées en fonctionnement s'élèvent à 60 000 € TTC :

- Les études hydrauliques non suivies de travaux sous MO SIGOM : Escos, Osserain.
- Des frais de topographie divers
- Des VTA post-crue si besoin
- Le piégeage des écrevisses invasives

La prestation d'aide à la contractualisation des MAEC dans le cadre de Natura 2000, financée à 80 % par la DREAL et le FEADER s'élève à 20 000 € (dépendra du nombre de contrats MAEC).

### 2.2 Recettes de fonctionnement

#### En 2023, les postes et le fonctionnement seront subventionnés de la manière suivante :

- Suivi des milieux aquatiques, Direction, technicien GEMAPI, chargé de mission PI et secrétariat + fonctionnement (2,9 équivalents temps plein) : financement à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- Natura 2000 (animation + fonctionnement et piégeage des écrevisses) : cofinancement à hauteur de 80 % par l'Europe (Feader) et l'Etat et la Région NA pour les 4 premiers mois ; et financement de la prestation MAEC
- Les EPCI-FP : 255 496 € pour la section de fonctionnement.

Les travaux GEMA sont subventionnés de la manière suivante :

- 50 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- 20 % par la Région

**Remarque importante :** Pour continuer à être financés par l'Agence, les travaux d'entretien de la végétation et d'enlèvement d'embâcles doivent répondre à des enjeux de biodiversité ou de transport sédimentaire.

Les travaux de restauration des cours d'eau post-crue (embâcles, gestion hydraulique) ne sont plus financés par les pouvoirs publics. Ils devront donc être financés intégralement par les EPCI-FP.

### 2.3 Dépenses d'investissement

Prévu 2022	Réalisé 2022	Prévu 2023
756 518,90 €	304 949,77 €	822 582,37 € dont : 202 753 € de RAR 212 000 € de remboursement d'emprunt

Ci-dessous les travaux, études et acquisitions programmés pour 2023 en section d'investissement :

TRAVAUX	Marché	MONTANT HT	MONTANT TTC	BP 2023
REGUL DIGUE LICQ + MO		10 000,00	12 000,00	12 000,00
CLOTURES CHERAUTE	SB	2 000,00	2 400,00	2 400,00
ACQUISITIONS FONCIERES DIGUE LICQ			6 000,00	6 000,00
REPARATION DIGUE CASTAGNEDE	LABORDE	26 269,40	31 523,28	31 523,28
REPARATION DIGUE DE SAUVETERRE		100 000,00	120 000,00	120 000,00
ACQUISITIONS FONCIERES DIGUE CASTAGNEDE (hors moulin)			40 000,00	40 000,00
BERGE LACARRERE		16 000,00	19 200,00	19 200,00
ACQUISITION SOULE			6 528,00	6 528,00
ACQUISITION SAGARCIAGUE			5 328,00	5 328,00
ACQUISITION HANDI			13 011,12	13 011,12
EXPO ITINERANTE N2000	Groupement commande CAPB	1 740,00	1 816,60	1 816,60
PANNEAUX "INDISPENSABLES ZONES INONDABLES"	PIC BOIS	2 275,00	2 730,00	2 730,00
	<b>Total investissement</b>			<b>260 537,00</b>

Etude	Marché	Tranche ferme	Tranches optionnelles 1	Tranche optionnelle 2	TOPO	PAYE	SOLDE HT	SOLDE TTC	BP 2023	
<b>ENDIGUEMENT</b>	SEPIA/CACG/SEBA	69 587,70				61 121,15	8 466,55	10 159,86	10 159,86	
<b>EDD</b>	HEA Digue Licq	17 050,00	500,00			5 320,00	12 230,00	14 676,00	14 676,00	
	HEA Digue Sauv	13 350,00	500,00		2 500,00	1 860,00	14 490,00	17 388,00	17 388,00	
	SCE Digue Castagnède	39 223,15				10 832,00	28 391,15	34 069,38	34 069,38	
<b>SALEYS</b>	ARTELIA	79 472,50	8 155,00			67 002,30	20 625,20	24 750,24	24 750,24	
<b>Etude suite SALEYS bassin écrêteur</b>							30 000,00	36 000,00	36 000,00	
<b>MO/CONCEPTION</b>	ARTELIA Gotein	11 060,00	28 805,00	24 025,00		710,00	63 180,00	75 816,00	39 155,00	
	SCE Narp	7 167,75	5 569,38	889,63		-	12 737,13	15 284,56	12 737,13	
	SCE Chéraute	8 130,60	9 682,00	15 035,30			32 847,90	39 417,48	17 812,60	
	SCE Aussurucq	8 875,00					8 875,00	10 650,00	10 650,00	
		<b>Total investissement</b>						<b>278 211,52</b>	<b>217 398,21</b>	

## 2.4 Recettes d'investissement

Les subventions attendues des partenaires financiers et les cotisations sont les suivantes :

- Europe (Feder) pour l'étude hydraulique Saleys terminée au 31/12/2022 : 80 %
- Etat (DSCN : 30,67 %) et Département (30 %) pour les travaux de restauration des digues
- L'Agence de l'Eau pour les acquisitions foncières
- L'Europe et l'Agence pour les dépenses de communication
- Les EPCI-FP pour 376 319 € en investissement

## 3. La participation des EPCI-FP

Les cotisations prévisionnelles pour 2023 sont en augmentation, en particulier sur le territoire de la CCBG qui compte deux systèmes d'endiguement (Castagnède et Sauveterre) qu'il convient de régulariser conformément à la réglementation. En outre, plusieurs études hydrauliques sont en cours et une nouvelle étude va être lancée sur le Saleys afin de pouvoir identifier le site le plus approprié pour l'implantation d'un éventuel bassin écrêteur.

	TRAVAUX + ETUDES	FONCTIONNEMENT STRUCTURE ET EMPRUNTS	PROGRAMME GEMA 100 000 € financé à 70 %	TOTAL PREVI 2023	2022
CAPB	145 300,87 €	81 409,55 €	15 264,29 €	241 974,71 €	209 531,00 €
CCBG	296 449,42 €	66 381,92 €	12 446,61 €	375 277,95 €	189 497,00 €
CCLO	44,42 €	8 356,63 €	1 566,87 €	9 967,92 €	10 575,00 €
CCPOA	20,47 €	3 851,90 €	722,23 €	4 594,60 €	4 875,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>441 815,18 €</b>	<b>160 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>631 815,18 €</b>	<b>414 478,00 €</b>

#### 4. Etat de l'endettement annuel

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2023	314 585,59	208 742,28	2 341,91	211 084,19	105 843,31
2024	105 843,31	8 881,28	1 628,91	10 564,19	96 962,03
2025	96 962,03	9 022,49	1 541,70	10 564,19	87 939,54
2026	87 939,54	9 165,95	1 398,24	10 564,19	78 773,59
2027	78 773,59	9 311,69	1 252,50	10 564,19	69 461,90
2028	69 461,90	9 459,75	1 104,44	10 564,19	60 002,15
<b>TOTAL</b>		254 583,44	9 321,70	263 905,14	

Sous réserve d'un nouvel emprunt réalisé d'ici là.